



Commission des finances

Distr. générale
17 avril 2026
Français
Original : anglais

Trente et unième session

Kingston, 7-10 juillet 2026

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur les conditions de voyage en avion pour 2025

Conditions de voyage en avion

Rapport de la Secrétaire générale

1. Le présent document est soumis à la Commission des finances en application de la décision figurant dans le rapport paru sous la cote [ISBA/29/A/9-ISBA/29/C/20](#), dans lequel la Commission a prié la Secrétaire générale de publier, en annexe du projet de budget actuel et de tous les projets de budget à venir, un rapport sur les conditions de voyage en avion, analogue au rapport correspondant publié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies¹.
2. À sa trentième session, tenue en juillet 2025, la Commission des finances s'est vu remettre un rapport sur les conditions de voyage en avion ([ISBA/30/FC/2](#)), qui comprenait un récapitulatif des coûts de tous les voyages aériens effectués par le personnel du Secrétariat au cours de l'exercice budgétaire 2023-2024, avec mention de la classe de voyage utilisée.
3. Le Secrétariat propose que le rapport sur les conditions de voyage en avion soit établi chaque année. Il fait observer qu'une publication biennale ne coïnciderait pas avec le cycle budgétaire, car tout rapport établi durant l'année au cours de laquelle la Commission des finances examine le projet de budget ne couvrirait que partiellement l'exercice précédent et omettrait une partie de la deuxième année. Le présent rapport porte donc uniquement sur l'année 2025.
4. Les voyages à l'étranger sont l'un des principaux moyens permettant à l'Autorité de s'acquitter de son mandat, compte tenu de la nature de ses activités et étant donné que son siège se trouve sur une île offrant peu de liaisons aériennes directes avec les grandes destinations. Le présent rapport résume la politique de l'Autorité en matière de voyage et détaille les coûts de transport aérien pour l'année 2025 dans les catégories suivantes :

* [ISBA/31/FC/L.1](#).

¹ Le rapport correspondant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est publié tous les deux ans. Le plus récent porte la cote [A/79/628](#).



- a) voyages des fonctionnaires en mission ;
- b) voyages autorisés au titre des avantages du personnel pour les fonctionnaires et les membres de leur famille admissibles ;
- c) voyages financés par les fonds de contributions volontaires de l’Autorité ;
- d) voyages des consultants et des vacataires, des stagiaires ou des personnes détachées auprès du Secrétariat, des membres des comités consultatifs ou des représentants des États membres, effectués pour assister aux ateliers, manifestations et autres activités de l’Autorité.

I. Politique de l’Autorité en matière de voyage

5. Les conditions de voyage en avion du personnel du Secrétariat sont régies par l’instruction administrative [ISBA/ST/AI/2020/6](#). En élaborant sa politique en matière de voyage, l’Autorité a tenu compte de sa situation et de ses nécessités opérationnelles, tout en appliquant, à chaque fois que cela se justifiait, les principes suivis par l’Organisation des Nations Unies. À cet égard, l’Autorité n’autorise les voyages en classe affaires que dans deux cas de figure : lorsque la durée du vol sans escale est d’au moins 9 heures ; lorsque la durée du vol avec escale(s) dépasse 11 heures, temps de correspondance compris. Les trajets financés par des fonds extérieurs ou effectués à des fins de formation se font en classe économique, quelle que soit la durée du vol, sauf si le bailleur de fonds prévoit une classe supérieure.

6. S’agissant des voyages au titre des avantages du personnel, à savoir les voyages effectués à l’occasion d’un congé dans les foyers ou d’une visite familiale, au titre des études ou lors d’une affectation, d’un rapatriement ou de la cessation de service, l’Autorité propose aux fonctionnaires la possibilité d’un versement forfaitaire de 75 %, conformément aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). On remarquera à cet égard que l’Autorité pratique une politique de versement forfaitaire moins avantageuse pour les fonctionnaires que celle de l’Organisation des Nations Unies, ce qui témoigne de sa volonté de maîtriser le coût de ses dépenses de voyage.

7. Les consultants et les vacataires, les stagiaires ou les personnes détachées auprès du Secrétariat, les membres des comités consultatifs ou des organes subsidiaires de l’Autorité et les représentants des États membres qui se déplacent pour assister aux ateliers et réunions de l’Autorité voyagent en classe économique, quelle que soit la durée du vol. Des dérogations à cette politique sont possibles pour des raisons de santé ou en raison de l’âge de la personne concernée, sauf lorsqu’il s’agit de voyages financés par un fonds d’affectation spéciale, auquel cas aucune dérogation n’est prévue (voir [ISBA/ST/AI/2020/6](#), sect. 15).

II. Achat de services de voyage

8. Pour l’achat des billets d’avion, l’Autorité fait appel depuis 2020 à Travel Edge, une agence de voyages internationale de renom, qui a été choisie pour ses prix raisonnables et la qualité de ses prestations. Le recours à une agence d’envergure mondiale plutôt qu’à un prestataire local tient au fait que le personnel de l’Autorité voyage partout sur la planète et que le marché jamaïcain du voyage n’est guère en mesure de répondre à ses besoins compte tenu de la complexité des itinéraires et du nombre de voyages requis. L’agence propose un appui dédié, des tarifs compétitifs, un service de suivi des billets et de remboursement, une assistance d’urgence en dehors des heures normales d’ouverture et la possibilité de payer dans un délai de 45 jours.

9. En outre, l'Autorité prend elle-même des billets en ligne, ou permet aux fonctionnaires d'acheter eux-mêmes leurs billets, lorsqu'on peut démontrer que cela est moins cher que de passer par l'agence de voyages.

10. N'administrant au total qu'un nombre relativement faible de voyages par rapport aux organisations internationales plus importantes, l'Agence n'est pas en mesure de négocier des accords de remise auprès des compagnies aériennes ni de bénéficier de réductions tarifaires liées au volume d'achats. Il s'agit là d'une contrainte structurelle inhérente à l'ampleur et à la nature des activités de l'Autorité, non d'une conséquence de la façon dont elle gère ses voyages.

11. Pour bénéficier d'offres avantageuses, il est important d'acheter les billets à l'avance. Pour cela, le Secrétaire général a publié en 2021 une instruction exigeant que l'achat des billets se fasse au plus tard 16 jours calendaires avant le début du voyage. Lorsque les dispositions nécessaires n'ont pas été prises 16 jours calendaires avant le début du voyage, le chef du bureau concerné doit en indiquer les raisons. Pour ce faire, une note explicative est ajoutée au formulaire d'autorisation de voyage lors de sa soumission. De plus, toute modification apportée à une autorisation de voyage approuvée doit être justifiée et visée par le chef du bureau concerné ou par le directeur du Bureau des services administratifs, par courrier électronique.

III. Détail des coûts de transport aérien pour l'année 2025

12. On trouvera dans la présente section une analyse des coûts de transport aérien pour l'année 2025, par catégorie.

A. Voyages des fonctionnaires en mission

13. En 2025, la Secrétaire générale et les fonctionnaires ont effectué au total 65 voyages officiels dans l'exercice de leurs fonctions, notamment pour participer à des ateliers et à des réunions, pour un coût total de 335 130 dollars (coût des billets uniquement, sans compter les indemnités journalières de subsistance), dont 28 voyages en classe économique et 37 en classe affaires. Aucune dérogation à la politique n'a été accordée. Il y a eu quelques déclassements volontaires en classe économique ou en classe économique premium, principalement en raison de la disponibilité des vols à la date et pour la destination souhaitées². Une ventilation par classe de voyage figure à l'annexe I, tableau 1.

B. Voyages autorisés au titre des avantages du personnel pour les fonctionnaires et les membres de leur famille admissibles

14. Par « voyages autorisés au titre des avantages du personnel », on entend les voyages effectués par les fonctionnaires et les membres de leur famille admissibles à l'occasion du congé dans les foyers ou d'une visite familiale, au titre des études, ou lors d'une affectation, d'un rapatriement ou de la cessation de service. Certains types de voyages autorisés au titre des avantages du personnel (voyages au titre des études) sont exclusivement effectués en classe économique, quelle que soit leur durée.

15. Pendant l'année 2025, la Secrétaire générale et les fonctionnaires ont effectué au total 42 voyages autorisés au titre des avantages du personnel, pour un coût total

² Au paragraphe 4.9 de l'instruction administrative [ISBA/ST/AI/2020/6](#), les fonctionnaires sont encouragés à choisir volontairement une classe inférieure à la classe affaires en échange de dispositions plus généreuses pour les arrêts à des fins de repos.

de 230 543 dollars (coût des billets uniquement, sans compter les indemnités journalières de subsistance), dont 8 voyages en classe économique et 34 en classe affaires. Aucune dérogation à la politique n'a été accordée. Dans 19 cas (environ 45 %), le fonctionnaire a choisi la formule du versement forfaitaire. Une ventilation par classe de voyage figure à l'annexe I, tableau 2.

C. Voyages des consultants et des vacataires, des stagiaires ou des personnes détachées auprès du Secrétariat, des membres des comités consultatifs ou des représentants d'États membres

16. Cette catégorie couvre principalement les voyages effectués par les experts et représentants pour assister aux ateliers, séminaires et réunions organisés par l'Autorité, notamment les manifestations organisées avec les ressources affectées à tel ou tel projet ou les ressources extrabudgétaires administrées par l'Autorité. En règle générale, tous ces voyages se font en classe économique. Durant l'année 2025, 44 experts ont reçu des financements pour participer à des ateliers et autres manifestations. Le total des dépenses liées à l'achat de billets pour ces voyages s'est élevé à 93 840 dollars. Une ventilation par classe de voyage figure à l'annexe I, tableau 3.

D. Voyages financés par les fonds de contributions volontaires de l'Autorité

17. Conformément aux statuts des fonds de contributions volontaires administrés par l'Autorité³, les membres du Conseil, de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière pour participer aux réunions de l'Autorité. Durant l'année 2025, 35 billets d'avion ont été financés par les fonds de contributions volontaires, pour un montant total de 63 452 dollars. Conformément aux politiques établies, tous les voyages ont été effectués en classe économique. Le détail des nationalités des personnes ayant bénéficié d'un financement, par session, et le nombre total de voyages figurent à l'annexe II, tableaux 1 à 4.

IV. Observations et recommandations

18. L'Autorité ayant son siège en Jamaïque, très peu des destinations vers lesquelles le personnel est appelé à se rendre – exception faite du Siège de l'ONU à New York – ne relèvent pas de l'un ou l'autre cas de figure autorisant les voyages en classe affaires. Ainsi, n'importe quel trajet pour telle ou telle destination passant par les États-Unis d'Amérique ou l'Europe donne automatiquement droit à un voyage en classe affaires.

19. Voici quelques-uns des principaux éléments qui se dégagent du présent rapport :

a) Pour des raisons de coût, le Secrétariat n'utilise pas le progiciel de gestion intégré de l'ONU, Umoja, et son propre progiciel ne comprend pas de module pour

³ Les fonds en question sont le fonds de contributions volontaires institué pour aider les membres du Conseil originaires d'États en développement à participer à ses réunions (voir [ISBA/23/A/13](#) et [ISBA/27/A/8-ISBA/27/C/36](#)) et le fonds de contributions volontaires destiné à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement (voir [ISBA/23/A/12](#)).

les voyages (toujours pour des raisons de coût). Par conséquent, tous les voyages sont traités manuellement, ce qui est long et fastidieux ;

b) La concurrence limitée sur le marché jamaïcain du voyage, le faible nombre de voyages de l'Autorité et les monopoles ou quasi-monopoles sur les itinéraires principaux font qu'il est très difficile d'obtenir des remises sur le volume d'achats ou des tarifs spéciaux ;

c) Le coût des billets d'avion a connu une très forte augmentation ces dernières années et il n'y a guère de signes de ralentissement ;

d) Du fait de la concurrence limitée sur les itinéraires, de la situation insulaire de l'Autorité et de la forte hausse des prix des billets constatée ces dernières années, la formule du versement forfaitaire a beaucoup perdu de son intérêt financier pour les fonctionnaires effectuant un voyage autorisé au titre des avantages du personnel ;

e) L'adoption d'un critère unique pour la classe affaires, comme le recommande le Secrétaire général de l'ONU, pourrait éventuellement simplifier l'administration des voyages mais ne permettrait probablement pas dans l'ensemble de réduire de beaucoup leurs coûts, voire ne générerait aucune économie.

Annexe I

Voyages effectués dans le cadre d'une mission, voyages autorisés au titre des avantages du personnel et voyages des experts

Tableau 1
Voyages effectués dans le cadre d'une mission (2025)

<i>Classe du billet d'avion</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
Classe économique	28	43 096
Classe affaires	37	292 034
Total	65	335 130

Tableau 2
Voyages autorisés au titre des avantages du personnel (2025)

<i>Classe du billet d'avion</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
Paiement des frais de voyage (régime par défaut)		
Classe économique	7	6 352
Classe affaires	16	127 170
Versement forfaitaire		
Classe économique	1	557
Classe affaires	18	96 464
Total	42	230 543

Tableau 3
Voyages des experts (2025)

<i>Classe du billet d'avion</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
Classe économique	44	93 840
Classe affaires	–	–
Total	44	93 840

Annexe II

Voyages financés par les fonds de contributions volontaires

Tableau I
Réunions de la Commission juridique et technique (2025)

N°	Réunions de la Commission juridique et technique			Trentième session, première partie	Trentième session, deuxième partie
	Pays présentant la demande	Itinéraire	Nombre de voyages	Coût du billet en classe économique (En dollars des États-Unis)	
1	Trinité-et-Tobago	POS-KIN-POS	2	505	977
2	Nigéria	LON-KIN-LON	2	1 115	1 394
3	Argentine	EZE-KIN-EZE	2	2 061	2 300
4	Kenya	NBO-KIN-NBO	2	1 973	2 439
5	Mexique	BER-KIN-BER	2	2 037	2 785
6	Ghana	Uniquement indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée	1	1 789	
7	Cameroun	NSI-KIN-NSI	2	979	2 019
8	République dominicaine	SDQ-KIN-SDQ	2	752	940
9	Ouganda	EBB-KIN-EBB	1	2 239	
10	Philippines	MNL-KIN-MNL	2	3 163	2 983
11	Indonésie	CGK-KIN-CGK	2	2 482	2 612
12	République-Unie de Tanzanie	MBI-KIN-MBI	1	–	3 072
13	Togo	LFW-KIN-LFW	2	1 727	2 146
Total			23	20 822	23 667

Tableau 2
Séances du Conseil (2025)

N°	Réunions de la Commission juridique et technique			Trentième session, première partie	Trentième session, deuxième partie
	Pays présentant la demande	Itinéraire	Nombre de voyages	Coût du billet en classe économique (En dollars des États-Unis)	
1	Argentine	EZE-KIN-EZE	2	1 720	2 273
2	Lesotho	MSU-MBJ-MSU	1	3 671	
3	Ouganda	JFK-KIN-JFK	2	688	908
4	République-Unie de Tanzanie	JFK-KIN-JFK	2	818	698
5	Fidji	SUV-KIN-SUV	1	2 695	
Total			8	9 593	3 879

Tableau 3
Séances de la Commission des finances (2025)

N°	Séances de la Commission des finances			Trentième session, deuxième partie	
	Pays présentant la demande	Itinéraire	Nombre de voyages	Coût du billet en classe économique (En dollars des États-Unis)	
1	Brésil	GRU-KIN-GRU	1	1 041	
2	Ghana	ACC-KIN-ACC	1	2 879	
3	Nauru	JFK-KIN-JFK	1	808	
4	Ouganda	JFK-KIN-JFK	1	763	
Total			4	5 491	

Tableau 4
Voyages financés par les fonds de contributions volontaires (2025)

	Nombre de voyages	Coût du billet en classe économique (En dollars des États-Unis)
Commission juridique et technique	23	44 489
Conseil	8	13 472
Commission des finances	4	5 491
Total	35	63 452